



Calcul ARE erroné???

Par Sev432

Bonjour,

J'ai reçu une notification admission ARE mais je demande à la gestionnaire de paie comment elle a fait son calcul et elle me dit qu'elle a pris que le brut ou j'ai travaillé chez eux et pas les autres bruts ou j'ai travaillé avant et elle prend que la durée pour l'indemnisation, est ce légal?

Je précise que c'est un établissement de la fonction publique

J'ai travaillé de avril 2022 à octobre 2023 et de novembre 2023 à septembre 2024 les deux étant des établissements publics

Dans l'attente de votre retour

Cordialement